

SENATE



SÉNAT

CANADA

JOURNALS OF  
THE SENATE

JOURNAUX  
DU SÉNAT

1st Session, 41st Parliament  
62 Elizabeth II

1<sup>re</sup> session, 41<sup>e</sup> législature  
62 Elizabeth II

N° 141

Thursday, February 28, 2013

Le jeudi 28 février 2013

1:30 p.m.

13 h 30

The Honourable NOËL A. KINSELLA, Speaker

L'honorable NOËL A. KINSELLA, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Dagenais
Ataullahjan	Dallaire
Batters	Dawson
Bellemare	De Bané
Black	Demers
Boisvenu	Downe
Braley	Doyle
Brown	Duffy
Buth	Dyck
Callbeck	Eaton
Campbell	Eggleton
Carignan	Enverga
Champagne	Finley
Chaput	Fortin-Duplessis
Charette-Poulin	Fraser
Comeau	Frum
Cools	Furey
Cordy	Gerstein
Cowan	Greene

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Dagenais
Ataullahjan	Dallaire
Batters	Dawson
Bellemare	*Day
Black	De Bané
Boisvenu	Demers
Braley	Downe
Brown	Doyle
Buth	Duffy
Callbeck	Dyck
Campbell	Eaton
Carignan	Eggleton
Champagne	Enverga
Chaput	Finley
Charette-Poulin	Fortin-Duplessis
Comeau	Fraser
Cools	Frum
Cordy	Furey
Cowan	Gerstein

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Harb	Meredith
Housakos	Mitchell
Hublely	Mockler
Jaffer	Munson
Joyal	Nancy Ruth
Kenny	Neufeld
Kinsella	Ngo
Lang	Ogilvie
LeBreton	Oh
MacDonald	Oliver
Maltais	Patterson
Manning	Plett
Marshall	Poirier
Martin	Raine
Massicotte	Ringuette
McCoy	Rivard
McInnis	Rivest
McIntyre	Robichaud
Merchant	Runciman

Segal
Seidman
Seth
Smith ( <i>Cobourg</i> )
Smith ( <i>Saurel</i> )
Stewart Olsen
Stratton
Tardif
Tkachuk
Verner
Wallace
Wallin
Watt
Wells
White
Zimmer

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Greene	McIntyre
Harb	Merchant
Housakos	Meredith
Hublely	Mitchell
Jaffer	Mockler
*Johnson	Munson
Joyal	Nancy Ruth
Kenny	Neufeld
Kinsella	Ngo
Lang	Ogilvie
LeBreton	Oh
MacDonald	Oliver
Maltais	Patterson
Manning	Plett
Marshall	Poirier
Martin	Raine
Massicotte	Ringuette
McCoy	Rivard
McInnis	Rivest

Robichaud
Runciman
Segal
Seidman
Seth
Smith ( <i>Cobourg</i> )
Smith ( <i>Saurel</i> )
Stewart Olsen
Stratton
Tardif
Tkachuk
Verner
Wallace
Wallin
Watt
Wells
White
Zimmer

**PRAYERS****SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

**ROUTINE PROCEEDINGS****Presenting or Tabling Reports from Standing or Special Committees**

The Honourable Senator Manning, Chair of the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans, presented its eighth report (*Bill S-13, An Act to amend the Coastal Fisheries Protection Act, without amendment*).

The Honourable Senator MacDonald moved, seconded by the Honourable Senator Carignan, that the bill be placed on the Orders of the Day for a third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Runciman presented the following:

Thursday, February 28, 2013

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to present its

**TWENTY-FIRST REPORT**

Your committee, to which was referred Bill S-207, An Act to amend the Interpretation Act (non-derogation of aboriginal and treaty rights), has, in obedience to the order of reference of Thursday, June 7, 2012, examined the said Bill and now reports the same with the following amendment:

*Clause 1, page 1:*

Replace, in the French version, line 6 with the following:

“**8.3** Nul texte ne porte atteinte aux droits”.

Respectfully submitted,

*Le président,*

**ROBERT W. RUNCIMAN**

*Chair*

The Honourable Senator Runciman moved, seconded by the Honourable Senator Stewart Olsen, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

**PRIÈRE****DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

**AFFAIRES COURANTES****Présentation ou dépôt de rapports de comités permanents ou spéciaux**

L'honorable sénateur Manning, président du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans, présente le huitième rapport de ce comité (*projet de loi S-13, Loi modifiant la Loi sur la protection des pêches côtières, sans amendement*).

L'honorable sénateur MacDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Carignan, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénateur Runciman présente ce qui suit :

Le jeudi 28 février 2013

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de présenter son

**VINGT ET UNIÈME RAPPORT**

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi S-207, Loi modifiant la Loi d'interprétation (maintien des droits autochtones ancestraux ou issus de traités), a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 7 juin 2012, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport avec la modification suivante :

*Article 1, page 1 :*

Remplacer la ligne 6 par ce qui suit :

« **8.3** Nul texte ne porte atteinte aux droits ».

Respectueusement soumis,

L'honorable sénateur Runciman propose, appuyé par l'honorable sénateur Stewart Olsen, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

The Honourable Senator Tkachuk, Chair of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, presented its nineteenth report (*Payment of allowances to senators whose primary residence is more than 100 kilometres from Parliament Hill*).

(The report is printed as an appendix at pages 1968-1969.)

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Tkachuk moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration later this day.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Neufeld, Chair of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, presented its seventh report (*Bill C-370, An Act to amend the Canada National Parks Act (St. Lawrence Islands National Park of Canada)*, without amendment).

The Honourable Senator Neufeld moved, seconded by the Honourable Senator Martin, that the bill be placed on the Orders of the Day for a third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

## Tabling of Reports from Inter-Parliamentary Delegations

The Honourable Senator Andreychuk tabled the following:

Report of the Canadian Delegation of the Canada-Africa Parliamentary Association respecting its Bilateral Mission to the Republic of Kenya and the Republic of Malawi, from January 19 to 26, 2013.—Sessional Paper No. 1/41-1498.

### SPEAKER'S RULING

I am ready to rule on the question of privilege raised by Senator Cools on February 26. The basic concern relates to actions of the Parliamentary Budget Officer, an officer of the Library of Parliament, that may have brought disrepute on Parliament and undermined the control of the houses over the administration of parliamentary affairs. In particular, the Parliamentary Budget Officer has applied to the Federal Court asking it to define his mandate as part of an on-going disagreement with the executive that he has recently raised at an international conference. The importance of this issue is reflected by the fact that consideration of the question of privilege was, exceptionally, spread over two days, with Senators Carignan, Comeau, Fraser, Mitchell and Tardif all taking part, along with Senator Cools.

Before dealing with the specifics of the issue, it would be helpful to review how the process for dealing with questions of privilege works. The Speaker's role at this initial stage is limited to determining whether there is a prima facie case of privilege, that is to say whether a reasonable person could conclude that there may have been a violation of privilege. This ruling does not deal with the substance of the case. If a prima facie case of privilege is established, the senator who raised the matter can, under rule 13-7(1), move a motion, which is subject to debate and can be amended.

L'honorable sénateur Tkachuk, président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, présente le dix-neuvième rapport de ce comité (*paiement d'indemnités aux sénateurs dont la résidence principale se trouve à plus de 100 kilomètres de la Colline du Parlement*).

(Le rapport est imprimé en annexe aux pages 1968 à 1969.)

Avec le consentement du Sénat,

L'honorable sénateur Tkachuk propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude plus tard aujourd'hui.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénateur Neufeld, président du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, présente le septième rapport de ce comité (*projet de loi C-370, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux du Canada (Parc national des Îles-du-Saint-Laurent du Canada)*, sans amendement).

L'honorable sénateur Neufeld propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

## Dépôt de rapports de délégations interparlementaires

L'honorable sénateur Andreychuk dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire Canada-Afrique concernant sa mission bilatérale en République du Kenya et en République du Malawi, du 19 au 26 janvier 2013.—Document parlementaire n° 1/41-1498.

### DÉCISION DU PRÉSIDENT

Je suis prêt à me prononcer sur la question de privilège soulevée par le sénateur Cools le 26 février. Le sénateur craignait essentiellement que, par ses actions, le directeur parlementaire du budget, un membre du personnel de la Bibliothèque du Parlement, ait pu nuire à la réputation du Parlement et au contrôle exercé par les deux chambres sur la gestion des affaires parlementaires. Dans les faits, le directeur parlementaire du budget s'est adressé à la Cour fédérale pour lui demander de définir son mandat étant donné le différend qui l'oppose au pouvoir exécutif, dont il a parlé récemment à une conférence internationale. Que l'étude de cette question de privilège se soit exceptionnellement étendue sur deux jours, avec des interventions des sénateurs Carignan, Comeau, Fraser, Mitchell et Tardif, de même que le sénateur Cools, démontre l'importance de ce point.

Avant d'aller plus loin, il serait utile de revoir la façon de traiter les questions de privilège. À cette première étape, le rôle du Président se limite à déterminer si la question de privilège est fondée à première vue, c'est-à-dire si une personne pourrait raisonnablement conclure qu'il y a eu atteinte au privilège. Il n'est pas question, ici, de juger du fond de l'affaire. S'il est établi que la question de privilège est fondée à première vue, le sénateur qui l'a soulevée peut, conformément à l'article 13-7(1) du Règlement, présenter une motion, qui sera débattue et pourra être modifiée.

In conducting the initial review the Speaker is guided by the four criteria set out in rule 13-3(1), all of which must be met for a prima facie case of privilege to be established. I shall now review each of the criteria to see how they relate to this question of privilege.

The first criterion is that the question be raised at the earliest opportunity. The international meeting at which the Parliamentary Budget Officer apparently made remarks that are the subject of this question of privilege was only reported last week in the *Ottawa Citizen*, and Tuesday, February 26 was the first day the Senate sat after that press coverage. Senator Cools therefore raised her question at the earliest opportunity. I also accept Senator Cools' position that when matters escalate, it is necessary and legitimate to look back at the whole picture. As such, I am satisfied that the first criterion has been met.

The second and third criteria can be considered together. They are that the matter "...directly concerns the privileges of the Senate, any of its committees or any Senator" and that it "be raised to correct a grave and serious breach."

The Parliamentary Budget Officer serves in the Library of Parliament, which is under the direct control of the Parliamentary Librarian, reporting to the two Speakers, who are assisted by the Standing Joint Committee on the Library of Parliament. As such, the Parliamentary Budget Officer operates under the authority of the two houses and must act within the framework of this organizational structure. In fact, the Senate already took this position on June 16, 2009, when it adopted a report of the joint committee dealing with the mandate of the Parliamentary Budget Officer. Among other things, the report recommended that the officer should "...respect the provisions of the [*Parliament of Canada Act*] establishing his position within the Library of Parliament..."

By asking the courts to decide the question of his mandate, the Parliamentary Budget Officer has disregarded the established authority and organizational structure of which he is a part. The question of his mandate is solely for Parliament to determine. The officer's actions run contrary to the constitutional separation of powers between the branches of government. As a consequence, both the second and third criteria have been fulfilled.

The final criterion is that a question of privilege "be raised to seek a genuine remedy that the Senate has the power to provide and for which no other parliamentary process is reasonably available." Senator Cools has indicated that she is ready to move a motion. This criterion has, therefore, also been met.

Before concluding, one other point, identified by Senator Fraser, should be addressed. The senator was concerned about dealing with a matter that is before the court, in effect raising the *sub judice* convention. As noted at pages 627 and 628 of the second edition of *House of Commons Procedure and Practice*, "The *sub judice* convention is first and foremost a voluntary exercise of restraint on the part of the House to protect an accused person, or other party to a court action or judicial inquiry, from any prejudicial effect of public discussion of the issue. Secondly, the convention also exists ... 'to maintain a

Dans son examen initial de la situation, le Président se base sur les quatre critères énoncés à l'article 13-3(1) du Règlement, critères qui doivent tous être satisfaits pour qu'il soit établi que la question de privilège est fondée à première vue. Je passerai maintenant en revue chacun de ces critères pour voir leur lien avec cette question de privilège.

Premier critère : la question de privilège doit être soulevée à la première occasion. La rencontre internationale au cours de laquelle le directeur parlementaire du budget aurait fait les observations qui ont donné lieu à cette question de privilège a fait l'objet d'un article du *Ottawa Citizen* la semaine dernière seulement, et mardi le 26 février était le premier jour de séance du Sénat après la parution de cet article. Le sénateur Cools a donc soulevé sa question de privilège à la première occasion. Je reconnais également, comme l'a fait valoir le sénateur Cools, que, lorsqu'une situation prend de l'ampleur, il est nécessaire et légitime de vouloir en avoir une vue d'ensemble. Je considère donc que le premier critère a été respecté.

Les deuxième et troisième critères peuvent être examinés ensemble. Selon ces critères, la question de privilège doit se rapporter « directement aux privilèges du Sénat, d'un de ses comités ou d'un sénateur » et viser à « corriger une atteinte grave et sérieuse ».

Le directeur parlementaire du budget travaille au sein de la Bibliothèque du Parlement, laquelle est contrôlée directement par le bibliothécaire parlementaire, qui relève des deux Présidents, soutenus par le Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement. Le directeur parlementaire du budget relève donc de l'autorité des deux chambres et doit agir à l'intérieur de cette structure hiérarchique. En fait, c'est ce que le Sénat a fait valoir le 16 juin 2009 lorsqu'il a adopté un rapport du comité mixte portant sur le mandat du directeur parlementaire du budget. Dans ce rapport, on recommandait notamment que le directeur parlementaire du budget respecte « les dispositions [de la *Loi sur le Parlement du Canada*] qui crée son poste au sein de la Bibliothèque du Parlement ».

En demandant aux tribunaux de se prononcer sur son mandat, le directeur parlementaire du budget a fait fi des pouvoirs établis et de la structure hiérarchique dont il fait partie. Il revient uniquement au Parlement de se prononcer sur son mandat. Les actions du directeur parlementaire du budget vont à l'encontre de la séparation des pouvoirs entre les différents organes du gouvernement prévue par la Constitution. Par conséquent, les deuxième et troisième critères ont été respectés.

Selon le dernier critère, la question de privilège doit chercher « à obtenir une réparation que le Sénat est habilité à accorder et qui ne peut vraisemblablement être obtenue par aucune autre procédure parlementaire ». Le sénateur Cools s'est dite prête à présenter une motion. Ce critère a donc été respecté.

Avant de terminer, il faudrait traiter d'un autre point, mentionné par le sénateur Fraser. Le sénateur demandait s'il convenait d'évoquer une affaire dont un tribunal est saisi, ce qui fait intervenir la convention relative aux affaires en instance. Comme on peut le lire aux pages 627 et 628 de la deuxième édition de l'ouvrage *La procédure et les usages de la Chambre des communes* : « La convention relative aux affaires en instance est avant tout un exercice de restriction que la Chambre s'impose volontairement pour protéger un accusé ou une autre partie à des poursuites en justice ou à une enquête judiciaire de tout effet

separation and mutual respect between legislative and judicial branches of government'. Thus, the constitutional independence of the judiciary is recognized." Quite importantly, the text then goes on to note that "...the *sub judice* convention has never stood in the way of the House considering a *prima facie* matter of privilege vital to the public interest or to the effective operation of the House and its Members." The *sub judice* convention does not, therefore, prevent the Senate from dealing with this matter.

A *prima facie* case of privilege has been established. The role of the Speaker, as identified at citation 117(2) of the sixth edition of Beauchesne, "... is limited to deciding the formal question, whether the case conforms with the conditions which alone entitle it to take precedence ... and does not extend to deciding the question of substance — whether a breach of privilege has in fact been committed — a question which can only be decided by the House itself."

Under rule 13-7(1), Senator Cools now has the opportunity to move a motion either calling on the Senate to take some action or referring the case of privilege to the Rules Committee. The motion must be moved at this time, although it will only be taken into consideration at the end of Orders of the Day or 8 p.m., whichever comes first. Debate on the motion can last no more than three hours, with each senator limited to speaking once, and for no more than 15 minutes. This debate can be adjourned, and when it concludes the Senate will decide on the motion. The final decision is for the Senate to make.

The ruling is that a *prima facie* case of privilege has been established.

The Honourable Senator Cools moved, seconded by the Honourable Senator Comeau:

That this case of privilege, relating to the actions of the Parliamentary Budget Officer, be referred to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament for consideration, in particular with respect to the consequences for the Senate, for the Senate Speaker, for the Parliament of Canada and for the country's international relations; and

That the committee present its final report to the Senate no later than March 31, 2013.

Pursuant to rule 13-7(2), consideration of the motion shall commence when the Senate has completed consideration of the Orders of the Day or no later than 8p.m. today.

préjudiciable découlant d'une discussion publique de la question. La convention existe également (...) pour 'maintenir la séparation et la bonne entente entre le législatif et le judiciaire'. Ainsi, la Chambre reconnaît l'indépendance constitutionnelle du pouvoir judiciaire. » On peut lire ensuite, et c'est très important, que « la convention relative aux affaires en instance n'a jamais empêché la Chambre d'étudier une affaire en instance vue comme une question de privilège fondée de prime abord et considérée vitale pour le pays ou pour la bonne marche de la Chambre et ses » membres. Par conséquent, la convention relative aux affaires en instance n'empêche pas le Sénat de se pencher sur la question.

La question de privilège est fondée, à première vue. Comme on peut le lire au commentaire 117(2) de la sixième édition du Beauchesne, le rôle du Président « se born[e] à déterminer si l'affaire dont il [est] saisi [répond] aux conditions prescrites et [peut] avoir priorité (...). Il ne lui appartient pas de statuer sur le fond, autrement dit de juger s'il y a eu ou non atteinte au privilège. Seule la Chambre est compétente à cet égard. »

Conformément à l'article 13-7(1) du Règlement, le sénateur Cools a maintenant la possibilité de présenter une motion demandant au Sénat de prendre des mesures ou de renvoyer le cas de privilège au Comité du Règlement. La motion doit être présentée maintenant, même si elle sera prise en considération seulement lorsque le Sénat aura épuisé l'ordre du jour de la séance ou à 20 heures, selon la première éventualité. Le débat sur cette motion ne pourra durer plus de trois heures, chaque sénateur pouvant parler une fois, pendant au plus 15 minutes. Le débat pourra être ajourné et, lorsqu'il aura pris fin, le Sénat se prononcera sur la motion. La décision finale revient au Sénat.

La décision est que la question de privilège est fondée à première vue.

L'honorable sénateur Cools propose, appuyée par l'honorable sénateur Comeau,

Que ce cas de privilège, ayant trait aux actions du directeur parlementaire du budget, soit renvoyé au Comité permanent du Règlement, des procédures et des droits du Parlement pour étude, notamment en ce qui a trait aux conséquences pour le Sénat, pour le Président du Sénat, pour le Parlement du Canada et pour les relations internationales du pays;

Que le comité présente son rapport final au Sénat au plus tard le 31 mars 2013.

Conformément à l'article 13-7(2) du Règlement, l'étude de la motion devra débiter lorsque le Sénat aura épuisé l'ordre du jour de la séance ou au plus tard à 20 heures aujourd'hui.

**ORDERS OF THE DAY****GOVERNMENT BUSINESS****Bills – Second Reading**

Orders No. 1 to 4 were called and postponed until the next sitting.

**OTHER BUSINESS****Senate Public Bills – Third Reading**

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

**Commons Public Bills – Third Reading**

Orders No. 1 to 3 were called and postponed until the next sitting.

**Senate Public Bills – Reports of Committees**

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Ogilvie, seconded by the Honourable Senator Wallace, for the adoption of the fifteenth report of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology (*Bill S-204, An Act to establish a national strategy for chronic cerebrospinal venous insufficiency (CCSVI), with a recommendation*), presented in the Senate on November 22, 2012.

After debate,

The Honourable Senator Cordy moved, seconded by the Honourable Senator Smith, P.C. (*Cobourg*), that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

**Senate Public Bills – Second Reading**

Orders No. 1 to 3 were called and postponed until the next sitting.

**Commons Public Bills – Second Reading**

Orders No. 1 to 4 were called and postponed until the next sitting.

o o o

**ORDRE DU JOUR****AFFAIRES DU GOUVERNEMENT****Projets de loi – Deuxième lecture**

Les articles n<sup>os</sup> 1 à 4 sont appelés et différés à la prochaine séance.

**AUTRES AFFAIRES****Projets de loi d'intérêt public du Sénat – Troisième lecture**

L'article n<sup>o</sup> 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

**Projets de loi d'intérêt public des Communes – troisième lecture**

Les articles n<sup>os</sup> 1 à 3 sont appelés et différés à la prochaine séance.

**Projets de loi d'intérêt public du Sénat – Rapports de comités**

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Ogilvie, appuyée par l'honorable sénateur Wallace, tendant à l'adoption du quinzième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie (*projet de loi S-204, Loi établissant une stratégie nationale concernant l'insuffisance veineuse céphalorachidienne chronique (IVCC), avec une recommandation*), présenté au Sénat le 22 novembre 2012.

Après débat,

L'honorable sénateur Cordy propose, appuyée par l'honorable sénateur Smith, C.P. (*Cobourg*), que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

**Projets de loi d'intérêt public du Sénat – Deuxième lecture**

Les articles n<sup>os</sup> 1 à 3 sont appelés et différés à la prochaine séance.

**Projets de loi d'intérêt public des Communes – Deuxième lecture**

Les articles n<sup>os</sup> 1 à 4 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Seth, seconded by the Honourable Senator Doyle, for the second reading of Bill C-314, An Act respecting the awareness of screening among women with dense breast tissue;

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Seidman, seconded by the Honourable Senator Eaton, that Bill C-314 be not now read a second time but that the subject matter thereof be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology; and

That the Order to resume debate on the motion for the second reading of the bill not appear on the *Order Paper and Notice Paper* until the committee has tabled its report on the subject matter of the bill.

After debate,  
The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

o o o

Order No. 6 was called and postponed until the next sitting.

o o o

Second reading of Bill C-383, An Act to amend the International Boundary Waters Treaty Act and the International River Improvements Act.

The Honourable Senator Finley moved, seconded by the Honourable Senator Demers, that the bill be read the second time.

After debate,  
The Honourable Senator Tardif moved, seconded by the Honourable Senator Munson, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

## Reports of Committees — Other

Orders No. 1 to 4 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Consideration of the nineteenth report of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration (*Payment of allowances to senators whose primary residence is more than 100 kilometres from Parliament Hill*), presented in the Senate earlier this day.

The Honourable Senator Tkachuk moved, seconded by the Honourable Senator Nancy Ruth, that the report be adopted.

After debate,  
The question being put on the motion, it was adopted.

## Motions

Orders No. 75 and 128 were called and postponed until the next sitting.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Seth, appuyée par l'honorable sénateur Doyle, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-314, Loi concernant la sensibilisation au dépistage chez les femmes ayant un tissu mammaire dense;

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Seidman, appuyée par l'honorable sénateur Eaton, que le projet de loi C-314 ne soit pas maintenant lu pour la deuxième fois mais que la teneur en soit renvoyée au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie;

Que l'ordre pour la reprise du débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi n'apparaisse pas au *Feuilleton et Feuilleton des préavis* jusqu'à ce que le comité ait déposé son rapport sur la teneur du projet de loi.

Après débat,  
La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'article n° 6 est appelé et différé à la prochaine séance.

o o o

Deuxième lecture du projet de loi C-383, Loi modifiant la Loi du traité des eaux limitrophes internationales et la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux.

L'honorable sénateur Finley propose, appuyé par l'honorable sénateur Demers, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,  
L'honorable sénateur Tardif propose, appuyée par l'honorable sénateur Munson, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

## Rapports de comités — Autres

Les articles n<sup>os</sup> 1 à 4 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Étude du dix-neuvième rapport du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration (*paiement d'indemnités aux sénateurs dont la résidence principale se trouve à plus de 100 kilomètres de la Colline du Parlement*), présenté au Sénat plus tôt aujourd'hui.

L'honorable sénateur Tkachuk propose, appuyé par l'honorable sénateur Nancy Ruth, que le rapport soit adopté.

Après débat,  
La motion, mise aux voix, est adoptée.

## Motions

Les articles n<sup>os</sup> 75 et 128 sont appelés et différés à la prochaine séance.



## Inquiries

Orders No. 62, 61 and 22 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Cowan, calling the attention of the Senate to the many contributions of Canadian universities and other post-secondary institutions, as well as research institutes, to Canadian innovation and research, and in particular, to those activities they undertake in partnership with the private and not-for-profit sectors, with financial support from domestic and international sources, for the benefit of Canadians and others the world over.

After debate,

The Honourable Senator Dawson moved, seconded by the Honourable Senator Eggleton, P.C., that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Orders No. 19, 44, 35, 59, 45, 9, 18, 60, 50, 40, 3 and 56 were called and postponed until the next sitting.

*With leave,*

*The Senate reverted to **Government Notices of Motions.***

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Carignan moved, seconded by the Honourable Senator Marshall:

That when the Senate adjourns today, it do stand adjourned until Tuesday, March 5, 2013, at 2 p.m.

The question being put on the motion, it was adopted.

Ordered, That Motion No. 139 standing in the name of the Honourable Senator Jaffer on the Notice Paper be brought forward.

## MOTIONS

The Honourable Senator Jaffer moved, seconded by the Honourable Senator Hubley:

That notwithstanding the Order of the Senate adopted on March 15, 2012, the date for the final report of the Standing Senate Committee on Human Rights on issues pertaining to the human rights of First Nations band members who reside off-reserve be extended from February 28, 2013 to October 3, 2013.

The question being put on the motion, it was adopted.

## Interpellations

Les articles n<sup>os</sup> 62, 61 et 22 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cowan, attirant l'attention du Sénat sur les nombreuses contributions des universités et autres établissements d'enseignement postsecondaire du Canada, ainsi que de leurs instituts de recherche, à l'innovation et à la recherche dans notre pays, et en particulier aux activités que ceux-ci entreprennent, en partenariat avec le secteur privé et celui sans but lucratif, avec un appui financier de sources nationales et internationales, dans l'intérêt des Canadiens et des gens un peu partout dans le monde.

Après débat,

L'honorable sénateur Dawson propose, appuyé par l'honorable sénateur Eggleton, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Les articles n<sup>os</sup> 19, 44, 35, 59, 45, 9, 18, 60, 50, 40, 3 et 56 sont appelés et différés à la prochaine séance.

*Avec consentement,*

*Le Sénat revient aux **Préavis de motions du gouvernement.***

Avec le consentement du Sénat,

L'honorable sénateur Carignan propose, appuyé par l'honorable sénateur Marshall,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'au mardi 5 mars 2013, à 14 heures.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné : Que la motion n<sup>o</sup> 139 inscrite au nom de l'honorable sénateur Jaffer au Feuilleton des préavis soit avancée.

## MOTIONS

L'honorable sénateur Jaffer propose, appuyée par l'honorable sénateur Hubley,

Que, par dérogation à l'ordre adopté par le Sénat le 15 mars 2012, la date du rapport final du Comité sénatorial permanent des droits de la personne sur les droits de la personne des membres des Premières nations qui vivent à l'extérieur des réserves soit reportée du 28 février 2013 au 3 octobre 2013.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Pursuant to rule 13-7(2), the Senate proceeded to the consideration of the motion of the Honourable Senator Cools, seconded by the Honourable Senator Comeau:

That this case of privilege, relating to the actions of the Parliamentary Budget Officer, be referred to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament for consideration, in particular with respect to the consequences for the Senate, for the Senate Speaker, for the Parliament of Canada and for the country's international relations; and

That the committee present its final report to the Senate no later than March 31, 2013.

After debate,

The Honourable Senator Segal moved, seconded by the Honourable Senator Lang, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 3:54 p.m., pursuant to rule 13-7(9), the Speaker declared the Senate adjourned until Tuesday, March 5, 2013, at 2 p.m.

## REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 14-1(7):

Report on the administration and enforcement of the fish habitat protection and pollution prevention provisions of the *Fisheries Act* for the fiscal year ended March 31, 2012, pursuant to the *Act*, R.S.C. 1985, c. F-14, sbs. 42.1(1).—Sessional Paper No. 1/41-1497.

### **Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 12-5**

#### **Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples**

The Honourable Senator Beyak replaced the Honourable Senator Wallace (*February 27, 2013*).

#### **Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources**

The Honourable Senator Ogilvie replaced the Honourable Senator Demers (*February 27, 2013*).

#### **Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans**

The Honourable Senator Stewart Olsen replaced the Honourable Senator Unger (*February 27, 2013*).

#### **Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade**

The Honourable Senator Wells replaced the Honourable Senator Nolin (*February 27, 2013*).

The Honourable Senator Lang replaced the Honourable Senator Johnson (*February 27, 2013*).

Conformément à l'article 13-7(2) du Règlement, le Sénat aborde l'étude de la motion de l'honorable sénateur Cools appuyée par l'honorable sénateur Comeau,

Que ce cas de privilège, ayant trait aux actions du directeur parlementaire du budget, soit renvoyé au Comité permanent du Règlement, des procédures et des droits du Parlement pour étude, notamment en ce qui a trait aux conséquences pour le Sénat, pour le Président du Sénat, pour le Parlement du Canada et pour les relations internationales du pays;

Que le comité présente son rapport final au Sénat au plus tard le 31 mars 2013.

Après débat,

L'honorable sénateur Segal propose, appuyé par l'honorable sénateur Lang, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 15 h 54, conformément à l'article 13-7(9) du Règlement, le Président lève la séance d'office et, en conséquence, le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi 5 mars 2013, à 14 heures.

## RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14-1(7) DU RÈGLEMENT

Rapport sur l'administration et l'application des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat du poisson et à la prévention de la pollution pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, conformément à la *Loi*, L.R.C. 1985, ch. F-14, par. 42.1(1).—Document parlementaire n<sup>o</sup> 1/41-1497

### **Modifications de la composition des comités conformément à l'article 12-5 du Règlement**

#### **Comité sénatorial permanent des peuples autochtones**

L'honorable sénateur Beyak a remplacé l'honorable sénateur Wallace (*le 27 février 2013*).

#### **Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles**

L'honorable sénateur Ogilvie a remplacé l'honorable sénateur Demers (*le 27 février 2013*).

#### **Comité sénatorial permanent des pêches et des océans**

L'honorable sénateur Stewart Olsen a remplacé l'honorable sénateur Unger (*le 27 février 2013*).

#### **Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international**

L'honorable sénateur Wells a remplacé l'honorable sénateur Nolin (*le 27 février 2013*).

L'honorable sénateur Lang a remplacé l'honorable sénateur Johnson (*le 27 février 2013*).

**Standing Senate Committee on Human Rights**

The Honourable Senator White replaced the Honourable Senator McIntyre (*February 28, 2013*).

The Honourable Senator McIntyre replaced the Honourable Senator White (*February 27, 2013*).

**Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs**

The Honourable Senator Dagenais replaced the Honourable Senator Plett (*February 28, 2013*).

The Honourable Senator Plett replaced the Honourable Senator Dagenais (*February 27, 2013*).

**Standing Senate Committee on National Finance**

The Honourable Senator Finley replaced the Honourable Senator Runciman (*February 28, 2013*).

The Honourable Senator Buth replaced the Honourable Senator Ogilvie (*February 27, 2013*).

The Honourable Senator Runciman replaced the Honourable Senator Finley (*February 27, 2013*).

**Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology**

The Honourable Senator Eaton replaced the Honourable Senator Oh (*February 28, 2013*).

The Honourable Senator Oh replaced the Honourable Senator Eaton (*February 27, 2013*).

**Comité sénatorial permanent des droits de la personne**

L'honorable sénateur White a remplacé l'honorable sénateur McIntyre (*le 28 février 2013*).

L'honorable sénateur McIntyre a remplacé l'honorable sénateur White (*le 27 février 2013*).

**Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles**

L'honorable sénateur Dagenais a remplacé l'honorable sénateur Plett (*le 28 février 2013*).

L'honorable sénateur Plett a remplacé l'honorable sénateur Dagenais (*le 27 février 2013*).

**Comité sénatorial permanent des finances nationales**

L'honorable sénateur Finley a remplacé l'honorable sénateur Runciman (*le 28 février 2013*).

L'honorable sénateur Buth a remplacé l'honorable sénateur Ogilvie (*le 27 février 2013*).

L'honorable sénateur Runciman a remplacé l'honorable sénateur Finley (*le 27 février 2013*).

**Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie**

L'honorable sénateur Eaton a remplacé l'honorable sénateur Oh (*le 28 février 2013*).

L'honorable sénateur Oh a remplacé l'honorable sénateur Eaton (*le 27 février 2013*).

APPENDIX  
(see p. 1960)

Thursday, February 28, 2013

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has the honour to present its

NINETEENTH REPORT

This report concerns the payment of allowances to senators whose primary residence is more than 100 kilometers from Parliament Hill.

The Internal Economy Committee is responsible for the payment of expenses incurred by senators while they are doing their job. It is neither in our mandate nor our jurisdiction to make any findings on the constitutional question of residency. There has been some confusion on this matter. In the history of the Senate, the declaration of primary residence is a rather recent administrative form and applies only to the question of submitting expenses.

On June 18, 1998, the Senate adopted a policy that provides that senators who come to Ottawa to carry out their parliamentary functions, and who are more than 100 kilometers from their registered primary residence, are on travel status in Ottawa and may be reimbursed for eligible living expenses in the National Capital Region. This policy followed the recommendation of the 1998 Blais Commission to Review Allowances of Members of Parliament. It was patterned after a similar policy adopted by the House of Commons. The budget set for this purpose for 2012-13 is \$22,000.

In December 2012, it was determined that there were three senators whose use of secondary residence expenses required review. With the approval of the Internal Economy Committee, the Subcommittee on Agenda and Procedure (Steering Committee), referred the claims of one senator to Deloitte. A Special Subcommittee of the Internal Economy Committee chaired by Senator Beth Marshall referred the claims of two other senators to Deloitte as well.

Subsequently, to establish primary residency all senators were asked to submit copies of three documents: a driver's license; a provincial health card; and relevant information on their income tax return, together with a signed statement of where they vote. Senators' travel patterns to their residences were also reviewed. It was felt that these five criteria would provide the Internal Economy Committee with the information necessary to establish a senator's primary residence. Providing a senator has to travel more than 100 km from the NCR to their primary residence, he or she is eligible to claim a secondary residence. The results of the review of the documentation that was submitted is as follows:

- All 98 senators responded to the request for information. There were five vacancies and two pending retirements when the requests were sent.

ANNEXE  
(voir p. 1960)

Le jeudi 28 février 2013

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a l'honneur de présenter son

DIX-NEUVIÈME RAPPORT

Ce rapport concerne le paiement d'indemnités aux sénateurs dont la résidence principale se trouve à plus de 100 kilomètres de la Colline du Parlement.

Le Comité de la régie interne a la responsabilité de payer les frais engagés par les sénateurs dans l'exercice de leurs fonctions. Il n'est pas dans son mandat ni dans ses compétences de tirer des conclusions sur la question de la résidence, qui est prévue dans la Constitution. Il y a eu une certaine confusion à cet égard. Dans l'histoire du Sénat, la déclaration de résidence principale est un formulaire administratif relativement récent qui est utilisé uniquement aux fins du remboursement des frais.

Le 18 juin 1998, le Sénat a adopté une politique prévoyant que les sénateurs qui se rendent à Ottawa dans le cadre de leurs fonctions parlementaires et qui se trouvent à plus de 100 kilomètres de leur résidence principale sont réputés en déplacement à Ottawa. Ils peuvent donc obtenir le remboursement des frais de subsistance admissibles qu'ils engagent dans la région de la capitale nationale. Cette politique faisait suite à la recommandation de la Commission d'étude des indemnités parlementaires de 1998 (la Commission Blais), et s'inspirait d'une politique semblable adoptée par la Chambre des communes. Le budget pour ce type de dépenses est fixé à 22 000 \$ pour l'exercice 2012-13.

En décembre 2012, il a été établi qu'il y avait trois sénateurs dont les réclamations concernant des dépenses engagées pour une résidence secondaire devaient être examinées. Sur approbation du Comité de la régie interne, le Sous-comité du programme et de la procédure (comité directeur) a confié l'examen des réclamations d'un sénateur au cabinet Deloitte. En outre, un sous-comité spécial du Comité de la régie interne, présidé par la sénatrice Beth Marshall, a également remis les réclamations de deux autres sénateurs à ce même cabinet de vérificateurs.

Par la suite, afin d'établir le lieu de la résidence principale, on a demandé à tous les sénateurs de fournir des copies de trois documents: le permis de conduire, la carte d'assurance-maladie et toute information pertinente figurant sur leur déclaration de revenus ainsi qu'une lettre signée de leur main indiquant où ils votent. L'examen des habitudes de déplacement des sénateurs vers leur résidence a également été fait. On estimait qu'au moyen de ces cinq indicateurs, le Comité de la régie interne obtiendrait l'information nécessaire pour établir où se trouve la résidence principale d'un sénateur. Les sénateurs dont la résidence principale se trouve à plus de 100 kilomètres de la RCN ont droit au remboursement des frais de subsistance pour une résidence secondaire. Les résultats de l'examen des documents fournis sont les suivants:

- Tous les sénateurs, soit 98, ont répondu à la demande de pièces justificatives. Il y avait cinq sièges vacants et deux sénateurs sur le point de prendre leur retraite quand les demandes ont été envoyées.

- The Steering Committee of the Internal Economy Committee agreed that if a senator met all four indicators supported by travel documentation they were deemed to have been interviewed. This resulted in two Senators being interviewed, Senator Zimmer and Senator Patterson. Both explained to the complete satisfaction of the interviewers that their travel claims were in order.
- As a result of this process no other Senators were referred to external auditors.
- It should be noted that the travel claims of a fourth senator were referred to an external auditor. This was not part of this review.

In order to improve stewardship of Senate operations with respect to primary and secondary declarations, your Committee makes the following recommendations:

1. That accompanying their primary residence declaration each senator furnish a driver's licence, a health card and the relevant page of their income tax form each and every time the declaration is signed. This declaration is signed annually for the purpose of claiming living expenses in the NCR.
2. That the Internal Economy Committee instruct management to standardize terminology in the Senate's policy instruments;
3. That the *Senators' Travel Policy* be reviewed to comply with primary residence declarations.

Respectfully submitted,

- Le Comité directeur du Comité de la régie interne a convenu que si un sénateur avait satisfait aux quatre indicateurs étayés par les justificatifs de déplacement, il était réputé avoir été interrogé. Au bout du compte, il n'a donc fallu interroger que deux sénateurs. Les sénateurs Zimmer et Patterson. Les explications données par ces deux sénateurs à propos de leur résidence ont été jugées tout à fait satisfaisantes, car tout était conforme.
- À l'issue de ce processus, aucun autre dossier de sénateur n'a été transmis aux vérificateurs externes.
- Il convient de noter que les demandes de remboursement de frais de déplacement d'un quatrième sénateur, qui avaient été remises aux vérificateurs externes, n'ont pas été revues dans le cadre du présent examen.

Afin d'améliorer l'intendance des opérations au Sénat en ce qui a trait aux déclarations de résidences principale et secondaire, votre Comité fait les recommandations suivantes:

1. Que chaque sénateur joigne à sa déclaration de résidence principale une copie de son permis de conduire, de sa carte d'assurance-maladie et de la page pertinente de sa déclaration de revenus toutes les fois qu'il signe une déclaration de résidence. Le sénateur doit signer cette déclaration chaque année pour pouvoir réclamer le remboursement des frais de subsistance dans la RCN.
2. Que le Comité de la régie interne donne instruction à la direction d'uniformiser la terminologie dans les politiques du Sénat.
3. Que la *Politique régissant les déplacements des sénateurs* soit revue pour tenir compte des exigences relatives aux déclarations de résidence principale.

Respectueusement soumis,

*Le président,*

DAVID TKACHUK

*Chair*

